



DE2022_1512_12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 24
Pouvoirs : 2
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à 20 heures 00,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 09 décembre 2022

PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Marius DAVAL, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Sébastien PERROTON, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Frédéric SIMON, Monsieur Sigismond ROZANSKI

SUPPLEES :

ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE, Madame Céline GIRARD

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Philippe DUCREUX

POUVOIRS :

Monsieur Ludovic BOUTTET par Monsieur Frédéric BRUSQ
Monsieur Lucien GUILLOT par Madame Marie-Christine MURON

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude RAYMOND

OBJET : Délégation au SEEDR de la signature du contrat avec l'éco organisme REFASHION pour la collecte des textiles

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable a signé un contrat avec l'éco-organisme REFASHION (anciennement ECO TLC) pour la collecte et la valorisation des textiles en 2020 pour une durée indéterminée.

La société REFASHION renouvelant son agrément en 2023, il est nécessaire de signer un nouveau contrat pour 2023.

Cette contractualisation permet à la CCVAI de bénéficier d'un soutien à la communication à hauteur de 0.10€/habitant et d'utiliser des outils de communication gratuitement.

Le SEEDR gérant le contrat avec l'éco organisme pour certaines collectivités, il est proposé d'harmoniser la gestion des contrats et de transmettre la gestion du contrat au SEEDR pour le compte de la Communauté de Communes.

Le soutien à la communication sera reversé à la CCVAI.

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable continuera de gérer son contrat avec la société Le Relais pour la collecte opérationnelle des textiles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CCVAI,

Suite à l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire, à l'unanimité

Article premier : Approuve le contrat d'un an ci-annexé

Article 2 : Autorise le Président à signer ledit contrat

Article 3 : Dit que le contrat entre en vigueur du 01/01/2023 au 31/12/2023.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 15 décembre 2022

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RAYMOND

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 16/12/22
et de la publication le : 16/12/22*

Le Président,



A handwritten signature in blue ink, corresponding to Jean-Claude Raymond.